

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL
CALENDRIER DES ÉPREUVES PONCTUELLES

	ÉPREUVES	DATES	HORAIRES
ÉCRITS	E1 – Culture générale et expression	Jeudi 15 mai 2025	14h30-17h30 (1)
	E4 – Politique de la structure et territoire	Vendredi 16 mai 2025	14h00-18h00 (2)
	E3 – Gestion de la structure et du service	Lundi 19 mai 2025	14h30-18h00 (2)
ORAUX PRATIQUES	E5 – Accompagnement et coordination du parcours de la personne (*) Epreuve E5 : Le matériel informatique utilisé pour l'épreuve peut ne pas être la suite Microsoft.	Du 21 mai au 27 mai 2025 (voir convocation)	Horaires affichés par le centre d'épreuve
	E6 – Projet et démarche qualité + engagement étudiant	Du 10 juin au 13 juin 2025 (voir convocation)	Horaires affichés par le centre d'épreuve
	E2 – LVE obligatoire	(voir convocation)	Horaires affichés par le centre d'épreuve
	EF1 – LVE facultative	(voir convocation)	Horaires affichés par le centre d'épreuve

- (1) Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition.
(2) Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve.
(*) Conditions de dépôt des dossiers : voir ci-après. Documents autorisés le jour de l'épreuve : voir Annexe 10 de la circulaire nationale.

Diffusion des résultats : 1^{er} groupe, à compter du 26 Juin 2025 à 10h00
2^{ème} groupe, à compter du 2 juillet 2025 à 14h00

Les épreuves de contrôle se dérouleront au SIEC le 1^{er} juillet 2025.

MATERIEL

Utilisation de la calculatrice :

En application de la circulaire n°2015-178 du 1^{er} octobre 2015, si le sujet le prévoit, sont autorisées :

- Les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique (calculatrice de type « collègue ») ;
- Les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».

Le « mode examen » ne doit être activé par le candidat, pour toute la durée de l'épreuve, **que sur instruction du surveillant de salle.**

LES PORTABLES ET MATERIELS CONNECTES SONT INTERDITS.

LIVRETS SCOLAIRES

IMPORTANT : Les candidats CNED ou de formation à distance doivent faire parvenir leur livret scolaire avant le 06 juin 2025 au SIEC.

DEPOT DE DOSSIER

Epreuve	Pièces à déposer	Centres épreuves	Date limite de dépôt dans le centre d'épreuve
E5 – Accompagnement et coordination du parcours de la personne	Fiches techniques	(voir convocation)	Au plus tard le 28 avril 2025 avant 16h00
E6 – Projet et démarche qualité	Dossier E6	(voir convocation)	Au plus tard le 09 mai 2025 avant 16h00
EF2 – Engagement étudiant	Fiche d'engagement étudiant		

CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIERS

Epreuve	Pièces à déposer	Motif de relance	A fournir pour régularisation	En cas de non-régularisation
E5 – Accompagnement et coordination du parcours de la personne	Fiches techniques	Absence de dépôt ou dépôt hors délai	Justificatif de dépôt Ou à régulariser avant la date indiquée dans le courrier de non-conformité	Dossier non- conforme Note NV (non-valide) à l’épreuve
		Dépôt partiel (manque une ou plusieurs fiches) Ou Plusieurs fiches portent sur la même compétence		Note de 0/10 attribuée pour chaque fiche technique manquante
E6 – Projet et démarche qualité	Dossier E6	Absence de dépôt ou dépôt hors délai	Justificatif de dépôt	Dossier non- conforme Note NV (non-valide) à l’épreuve
		Pièce manquante (voir annexe 8 de la circulaire nationale) Ou absence du cachet de l’entreprise	A régulariser avant la date indiquée dans le courrier de non-conformité	
		Nombre de semaines de stage non réglementaire	Décision de positionnement	

FICHE D'INFORMATION A DESTINATION DES CANDIDATS
INSCRITS AUX EPREUVES ORALES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Epreuve	Dossier	Documents à déposer	Format	Contenu	Annexes
E5	Fiches techniques	4 Fiches Compétences différentes	• Maximum 2 pages dactylographiées numérotées par fiche (hors annexes) • Caractère : Calibri ou Times New Roman • Taille : 11 • Interligne : 1,25 • Marge : 1,50 cm	Chaque fiche comprend les mentions suivantes : • Identité : nom, prénom, date de naissance • Dénomination du BTS, nom de l'épreuve et session de l'examen • Compétence visée • Modalité de réalisation de l'activité (milieu professionnel ou action professionnelle)	Chaque fiche peut comporter 1 ou 2 annexes pertinentes au regard de l'activité, qui peuvent éclairer son analyse
E6	Dossier Projet et démarche qualité	Dossier constitué de pièces différentes selon le statut du candidat : voir annexe 7 de la circulaire nationale Dossier à fournir en double exemplaire	• Maximum 10 pages dactylographiées et numérotées (hors annexes) • Caractère : Calibri ou Times New Roman • Interligne : 1,25 • Marges : 2 cm • Pages de garde remises par le Rectorat d'Académie (démarche projet et démarche qualité) annexes 6.1 et 6.2	Ce dossier porte sur tout ou partie de la démarche de projet ou de la démarche de qualité mise en œuvre par le candidat lors de ses périodes en milieu professionnel	5 pages annexes maximum
EF2 facultatif	Fiche Engagement Etudiant	A remettre avec le dossier de Projet et démarche qualité			



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BTS SP3S – Session 2025

ANNEXE 7 – E6/ PIÈCES A FOURNIR POUR CONFORMITÉ

Statut d'inscription	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6
Voie scolaire en formation initiale	2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) - stage de 6 semaines dont 5 semaines consécutives en fin de 1^{ère} année - stage de 7 semaines réalisé en 2^{ème} année et au plus tard terminé à la fin du mois de mars <i>NB : dans le cas de 2 stages dans la même structure, préciser le service où a été réalisé chacun des stages.</i>	2 exemplaires d'un dossier écrit de 10 pages, hors annexes. Le dossier peut comporter 5 pages d'annexes maximum. Il porte sur la 2^{nde} période de stage.
Voie de l'apprentissage	Photocopie du contrat de travail et une attestation de l'employeur de moins d'un mois par rapport à la date de dépôt.	2 exemplaires d'un dossier écrit de 10 pages, hors annexes. Le dossier peut comporter 5 pages d'annexes maximum. Le dossier porte sur le lieu d'apprentissage.
Formation continue sur l'ensemble de la formation	Photocopie du contrat de travail et une attestation de l'employeur de moins d'un mois par rapport à la date de dépôt.	2 exemplaires d'un dossier écrit de 10 pages, hors annexes. Le dossier peut comporter 5 pages d'annexes maximum. Le dossier porte sur le lieu du contrat de travail.
Parcours mixte : Formation continue + statut scolaire	Pour la période en formation continue : Photocopie du contrat de travail et une attestation de l'employeur de moins d'un mois par rapport à la date de dépôt. Pour la période sous statut scolaire : Certificat de stage de 6 ou 7 semaines selon l'année sur laquelle porte la période.	2 exemplaires d'un dossier écrit de 10 pages, hors annexes. Le dossier peut comporter 5 pages d'annexes maximum. Si le candidat est en formation continue en 2^{nde} année, le dossier porte sur le lieu du contrat de travail. Si le candidat est sous statut scolaire en 2^{nde} année, le dossier porte sur le lieu de stage.
Au titre de l'expérience professionnelle ou VAE	Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées	2 exemplaires d'un dossier écrit de 10 pages, hors annexes. Le dossier peut comporter 5 pages d'annexes maximum. Le dossier porte sur le lieu du contrat de travail.

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription à l'examen est à considérer.

Nom de naissance : nom d'usage :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

.....

Numéro de candidat :

E6 : PROJET ET DÉMARCHE QUALITÉ

Compétence 2.1. Concevoir et mettre en œuvre une démarche de projet

Titre :

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- **absence de dépôt du dossier,**
- **dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,**
- **durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,**
- **documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.**

Nom de naissance : nom d'usage :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

.....

Numéro de candidat :

E6 : PROJET ET DÉMARCHE QUALITÉ

Compétence 2.2. Participer à la mise en œuvre d'une démarche qualité

Titre :

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

NOTE AUX CANDIDATS

L'usage de la calculatrice est interdit, sauf mention contraire portée sur le sujet.

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, smartphones, montres connectées, messageries électroniques) est strictement interdite ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement.

Tout candidat surpris pendant une épreuve en possession d'un appareil de ce type fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude. L'appareil sera confisqué pour la durée de l'épreuve.

Epreuve E5 – accompagnement et coordination du parcours de la personne

Les candidats peuvent disposer pour l'entretien technique, sous format papier :

- De leurs 4 fiches techniques et de leurs annexes éventuelles
- De documents professionnels complémentaires en lien avec les activités présentées
- De notes personnelles

Ces documents ne sont pas consultables lors de la préparation de la mise en situation professionnelle.

Il est conseillé d'avoir une collation en cas de mise en loge.

Epreuve E6 – projet et démarche qualité

L'évaluation de l'épreuve E6 n'intègre plus de note attribuée par le maître de stage. L'évaluation qualitative du maître de stage n'a pas à être transmise à la DEC ou aux examinateurs.

Les candidats peuvent disposer pour l'épreuve E6 :

- De leur dossier, en format papier
- De notes personnelles, en format papier
- De documents professionnels complémentaires, en format papier ou numérique
- D'un ordinateur personnel ou tablette permettant une présentation numérique s'ils le souhaitent. Dans ce cas, la connexion Internet n'est pas autorisée. Les candidats doivent prévoir un adaptateur permettant la projection.

En cas de support numérique de présentation, chaque rectorat pilote de groupement inter académique précisera si le matériel doit être fourni par le centre ou par le candidat.